



**DELIBERATION N° DEL-2025-04**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE DE GESTION DU GARD**

**Séance du 9 janvier 2025**



**OBJET : Attribution d'une subvention à l'ANDCDG**

**ETAIENT PRESENTS :**

Fabrice VERDIER, Président, Jacky REY, Frédéric GRAS, Jean-Christian REY, Joffrey LEON, Aurélie GENOLHER, Annick CHOPARD, Liliane ALLEMAND, Henri CROS, Jean-Michel AZEMA, Jean-Michel PERRET, Nicolas CARTAILLER, Maryse GIANNACCINI, Thierry JACOT, Didier DART, Stéphane LIBERI, Marie-Michèle ALVARO

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Rémi NICOLAS, Pierre MAUMEJEAN, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Serge CATHALA, Jean-Yves CHAPELET, Patrick HIGON, Olivier MARTIN, Christine LADET, Jean-Bernard GUILHERMET, Philippe RIBOT, Sylvie ARNAL, Sébastien OMBRAS, Gilles TRAUJLET, Jean-François DURAND-COUTELLE, Jean DENAT, Joseph PEREZ, Georges DAUTUN, Françoise LAUTREC, Régis BAYLE, Farès ORCET, Catherine LANÇON, Marie-Andrée DRACS, Olivier JOUVE, Mylène CAYZAC PRAME, Olivier JOUVE, Caroline SAUMADE,

**PROCURATIONS :**

Patrick HIGON à Jean-Michel PERRET  
Jean-Yves CHAPELET à Jean-Christian REY  
Pierre MAUMEJEAN à Didier DART

**Secrétaire de séance :**

Jacky REY



Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20250109-DEL-2025-04-DE  
Date de télétransmission : 09/01/2025  
Date de réception préfecture : 09/01/2025

Sur rapport n° 1-3 de Monsieur Fabrice Verdier, Président du centre de gestion du Gard,

**Entendu** le rapporteur, Monsieur Frédéric Gras

**Vu**, le code général de la fonction publique,

**Vu**, la demande de subvention de l'ANDCDG

**Contextes, motivations et opportunité :**

L'association nationale des directeurs et directeurs adjoints des centres de gestion (ANDCDG) rassemble près de la totalité des cadres dirigeants des centres de gestion de la fonction publique territoriale. Le principal objet de cette association est de valoriser l'institution « centre de gestion », à travers des rapports techniques et stratégiques, appui complémentaire et souvent préalable aux actions de la FNCDG.

L'ANDCDG a notamment pour but de **coordonner la réflexion de ses membres** sur les problématiques relatives à la fonction publique territoriale et de **produire des travaux mis à disposition des élus**, notamment des Présidents des centres de gestion.

Au titre de son fonctionnement, l'ANDCDG sollicite chaque année une aide financière auprès de l'ensemble des centres de gestion et, dans ce cadre, il est proposé de lui attribuer une subvention de 300 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Les membres du conseil d'administration décident à l'unanimité des membres présents,

**Article 1 :**

D'attribuer une subvention de 300 € à l'ANDCDG

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

**Article 2 :**

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Président du centre de gestion du Gard, 183 chemin du Mas Coquillard 30000 Nîmes, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères, 30000 Nîmes. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) pour le recours contentieux.

Le secrétaire de séance

Jacky Rey



Le Président

Fabrice Verdier



Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : 09-01-2025
- La publication par voie électronique le : 09-01-2025

Accusé de réception en préfecture  
030-28300024-20250109-DEL-2025-04-DE  
Date de télétransmission : 09/01/2025  
Date de réception préfecture : 09/01/2025